

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 08/06/26

DÉCISION DU MAIRE

N° 2026 – 126

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE – DIRECTION ARTISTIQUE ET ACCOMPAGNEMENT EVENEMENTIEL

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°2026-048 du 23 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au maire, et notamment son 4° autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Considérant que la Ville de Tonnerre développe une stratégie d'attractivité territoriale et d'organisation d'évènements nécessitant un accompagnement en matière de conception et de cohérence artistique ;
- Considérant la proposition de la société Phil's Office, représentée par M. Philippe DELAFOULHOUZE, relative à une mission de direction artistique et d'accompagnement évènementiel ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant délégation, à signer le contrat de prestation de service, ainsi que les avenants, avec la société Phil's Office, sise 19 rue du 4 septembre 75002 PARIS aux conditions suivantes :
 - o Mission : accompagnement de la Ville de Tonnerre portant sur la conception créative, la cohérence artistique et l'accompagnement des évènements municipaux,
 - o Montant de la prestation : 2 000,00 € TTC, correspondant à l'équivalent de 10 jours de prestation, selon les modalités de paiement prévues au contrat et après service fait.
 - o Durée du contrat : de l'entrée en vigueur à la signature au 31 décembre 2026 avec possibilité de renouvellement par reconduction tacite deux fois douze mois ;
- De dire que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget communal 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant ayant délégation, à signer tout document nécessaire à l'exécution du présent contrat.



A Tonnerre, le 4 juin 2026
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH, Maire de Tonnerre